

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 07/04/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Laetitia LE GURUN procuration à Olivier BODILIS, Marion LE GOFF

Secrétaire de séance : Hervé le COZ

Objet : Délibération n°2026-0029 – Affectation des résultats 2025 du budget principal

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances rappelle que le compte financier unique 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Résultats reportés	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	504 840,10 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	146 249,65 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	-269 812,93 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	180 974,09 €
Restes à réaliser en section d'investissement	
En dépenses pour un montant de :	292 000,00 €
En recettes pour un montant de :	56 000,00 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	164 645,72 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'excédent de résultat de fonctionnement (R002)

RÉSULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	327 223,74 €
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	164 645,72 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	162 578,02 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **VALIDE** cette proposition d'affectation du résultat 2025.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 13 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260413-2026_0029-DE

Visa de la préfecture :

15/04/2026

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication